



## JUDO-CLUB BÂGËSIEN

Judo, Eveil-Judo, Jujitsu, Self-défense, Eveil Gym,  
Fitness et Musculation

N° d'agrément Jeunesse et Sport : 01 1690 / N° enregistrement préfecture : 2 07 376

### Règlement intérieur - Judo

#### 1/ Les lieux

L'accès au dojo se fera uniquement par les vestiaires.

Pour des raisons d'hygiène, les déplacements entre les vestiaires et le dojo se feront avec des chaussures adaptées, réservés à cet usage (changement de chaussure obligatoire).

Les parents ne sont pas admis dans le dojo pendant les cours.

#### 2/ Les horaires

Les enfants doivent être présents et changés 5 minutes avant le début des cours. Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'au dojo et doivent venir les récupérer au même endroit. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à ce que le professeur vienne le chercher à l'entrée de la salle et à partir du moment où il le ramène. Le Judo Club Bâgésien décline toute responsabilité en dehors des cours, à partir du moment où les enfants ne sont plus dans le dojo.

#### 3/ Renseignements et informations

Les professeurs seront à votre disposition avant le premier cours (les professeurs seront présents, 10 minutes avant le début du premier cours de la journée) et à la fin du dernier pour répondre à vos interrogations. Des tableaux d'affichage sont mis en place afin de vous transmettre les informations importantes.

#### 4/ Accès au cours

L'accès aux entraînements est conditionné au paiement de la cotisation. Les personnes n'ayant pas régularisés leur dossier d'adhésion pourront se voir refuser l'accès au dojo en attendant la mise à jour de celui-ci.

Au-delà de la séance d'essai, aucun remboursement ne sera effectué. Sur présentation d'une dispense médicale de plus de 3 mois, un avoir pourra être produit pour la saison suivante.

En cas de dépôt de chèque de caution en attendant des chèques vacances, ceux-ci devront être remis avant le 31/12. Au delà le chèque de caution sera encaissé.

#### 5/ Assurances

Tous les adhérents bénéficient d'une couverture pour leur responsabilité civile (loi n°84-610 du 16 juillet 1984)

Les adhérents des sections Fitness, Self Défense, Danse et Gym enfants sont couverts pour les risques corporels auprès de la MACIF.

(frais médicaux : 500€ ; invalidité : jusqu'à 128000€ ; frais d'obsèque : 1600€ ; décès : 6400€).

Une souscription à l'option "incapacité temporaire totale de travail" est possible. Les conditions d'inscription et garanties seront communiquées sur demande.

Les adhérents Eveil Judo, Judo sont couverts par leur licence FFJDA et il leur est proposé un ensemble de garanties complémentaires par le groupe SMACL Assurances, partenaire de la FFJDA. (Voir le formulaire MDS pour plus d'information)

#### 6/ Période de cours

Les cours sont assurés du 01 septembre au 30 juin. Il n'y a pas de cours pour les enfants pendant les vacances scolaires. Les cours adultes sont maintenus la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque vacance scolaire, pas de cours pendant la 2<sup>ème</sup> semaine (pas de cours pendant les 2 semaines pour les congés de Noël).

#### 7/ Cas non prévu par ce règlement

Le Comité Directeur du Judo Club Bâgésien statuera sur tous les cas non prévus par ce règlement.



## JUDO-CLUB BÂGËSIEN

Judo, Eveil-Judo, Jujitsu, Self-défense, Eveil Gym,  
Fitness et Musculation

N° d'agrément Jeunesse et Sport : 01 1690 / N° enregistrement préfecture : 2 07 376

### Règlement intérieur – Danse Fitness Musculation

#### 1/ Les lieux

Changement de chaussures obligatoire avant les cours (Semelles propres)

#### 2/ Les horaires

Le planning des cours est donné à titre indicatif. Le Judo Club Bâgésien se réserve le droit de modifier le contenu ou les horaires des cours en fonction de la fréquentation de ceux-ci et de la disponibilité des professeurs. Un planning à jour des cours sera affiché dans les salles.

#### 3/ Renseignements et informations

Les professeurs seront à votre disposition avant le premier cours (les professeurs seront présents, 10 minutes avant le début du premier cours de la journée) et à la fin du dernier pour répondre à vos interrogations. Des tableaux d'affichage sont mis en place afin de vous transmettre les informations importantes.

#### 4/ Accès au cours

L'accès aux entraînements est conditionné au paiement de la cotisation et à la présentation d'un certificat médical pour la saison en cours. Les personnes n'ayant pas régularisés leur dossier d'adhésion pourront se voir refuser l'accès à la salle en attendant la mise à jour de celui-ci.

L'accès au cours de Fitness et Musculation se fera sur présentation de la carte de membre.

Au-delà de la séance d'essai, aucun remboursement ne sera effectué. Sur présentation d'une dispense médicale de plus de 3 mois, un avoir pourra être produit pour la saison suivante.

En cas de dépôt de chèque de caution en attendant des chèques vacances, ceux-ci devront être remis avant le 31/12. Au delà le chèque de caution sera encaissé.

#### 5/ Accès à la salle de Musculation

La salle de musculation est ouverte en accès libre aux horaires des cours (Judo ou Fitness) aux personnes titulaires de la carte de membre. Les adhérents souhaitant l'utiliser doivent s'engager à : venir accompagnés par un autre membre, remettre la salle en place comme ils l'ont trouvé (rangement des poids notamment), respecter le règlement de la salle.

#### 6/ Assurances

Tous les adhérents bénéficient d'une couverture pour leur responsabilité civile (loi n°84-610 du 16 juillet 1984)

Les adhérents des sections Fitness, Self Défense, Danse et Gym enfants sont couverts pour les risques corporels auprès de la MACIF.

(frais médicaux : 500€ ; invalidité : jusqu'à 128000€ ; frais d'obsèque : 1600€ ; décès : 6400€).

Une souscription à l'option "incapacité temporaire totale de travail" est possible. Les conditions d'inscription et garanties seront communiquées sur demande.

Les adhérents Eveil Judo, Judo sont couverts par leur licence FFJDA et il leur est proposé un ensemble de garanties complémentaires par le groupe SMACL Assurances, partenaire de la FFJDA. (Voir le formulaire MDS pour plus d'information)

#### 7/ Période de cours

Les cours sont assurés du 01 septembre au 30 juin. Il n'y a pas de cours pour les enfants pendant les vacances scolaires. Les cours adultes sont maintenus la 1<sup>ère</sup> semaine de chaque vacance scolaire, pas de cours pendant la 2<sup>ème</sup> semaine (Aucun cours pendant les 2 semaines pour les congés de Noël).

#### 6/ Cas non prévu par ce règlement

Le Comité Directeur du Judo Club Bâgésien statuera sur tous les cas non prévus par ce règlement.